



Communiqué de presse
Sylvie FERRER, députée LFI des Hautes-Pyrénées

Bagnères-de-Bigorre, le 15 juin 2026

Le calvaire des détenus de la Maison d'arrêt de Tarbes

Pour la quatrième fois depuis son élection en 2022, Madame la Députée Sylvie Ferrer s'est rendue à l'improviste à la Maison d'arrêt de Tarbes le vendredi 5 juin 2026, dans le cadre de son droit de contrôle des lieux de privation de liberté. Elle était accompagnée de son assistante et d'une représentante de la section française de l'Observatoire international des Prisons (OIP). Toutes trois ont été reçues par la directrice de la prison, qui a accepté de répondre à leurs questions et de leur ouvrir quelques cellules dans l'ensemble de l'établissement.

Malgré quelques améliorations en matière d'équipement sportif, de nourriture et d'offre de soins, la surpopulation carcérale à la Maison d'arrêt de Tarbes demeure consternante, avec actuellement 159 détenus pour seulement 70 places « opérationnelles ». Ainsi, les incarcérés doivent vivre dans une cellule d'environ 9 m², 20h par jour, jusqu'à trois personnes, de quelques semaines à plusieurs années. À cette promiscuité insoutenable s'ajoutent les périodes de canicule que ce confinement extrême transforme en véritable torture. Les conditions de travail des agents pénitentiaires sont par ailleurs dégradées par cette situation humaine urgente et le manque d'effectif récurrent.

En 2024, 22 personnes dormaient au sol sur un matelas en mousse. En juin 2026, ils sont désormais 40 sur un lit de fortune posé à quelques centimètres des sanitaires. L'état de délabrement des cellules est également criant : moisissures aux murs, fenêtres et portes de douche cassées, éviers fissurés, ventilation défaillante, etc. Des travaux de rénovation ont cependant débuté, mais à ce jour, seules 4 cellules sur 62 ont été remises à neuf dans le quartier maison d'arrêt. La remise en état complète de l'établissement devrait s'étaler sur plusieurs années, selon la directrice.

Au vu de ces conditions de détention extrêmement dures, Sylvie Ferrer tient à rappeler que la privation de liberté constitue en soi une mesure suffisamment sévère, à laquelle il n'est pas nécessaire d'ajouter maltraitance et humiliation des mains de l'administration pénitentiaire et de l'État. La France insoumise propose d'appliquer pleinement le principe d'encellulement individuel, adopté en 1875, pour des conditions de détentions dignes. Madame la Députée ajoute qu'il convient d'assurer aux personnes détenues les moyens adéquats pour leur réinsertion, leur formation et leur accès à l'emploi, ce qui est actuellement loin d'être le cas.

Contact : Marion Perez
Attachée parlementaire de Sylvie FERRER
06 60 92 78 11